Pour info:

- Le CE Michelin propose aux salariés Michelin des bons de consultations juridiques gratuites à retirer à l'accueil ou sur le site internet.
- Certains contrats d'assurance prévoient une protection juridique.
- Une assistance juridique peut être associée à votre carte bancaire.
- D'autres services ou associations peuvent vous conseiller, vous accompagner, vous orienter.

Un guide est édité par la ville de Clermont-Ferrand et peut être demandé à la Mairie, 10 rue Philippe Marcombes, ou à la Maison des Associations, 2 Bd Trudaine.

Mise à jour en novembre 2018 Fiche n°7 Les démarches liées à des difficultés sociales nécessitent parfois un Accompagnement

N'hésitez pas à contacter votre assistante sociale pour vous aider pendant cette période

Le service social se tient à votre disposition pour toutes vos questions.
Les assistantes sociales agissent dans le respect de la personne
Elles sont soumises au secret professionnel



Société des Oeuvres d'Hygiène du Personnel Michelin

Accueil, renseignements et rendez-vous

04.73.32.27.12 ou 52.712

Du lundi au vendredi
De 8h30 à 11h45 et de 13h00 à 17h00
63 rue Henri Barbusse à Clermont-Ferrand

Site internet: sohpem.fr Mail: contact@sohpem.fr

J'ai besoin d'un conseil juridique



Le service social dédié au personnel Michelin Favoriser l'équilibre vie professionnelle/vie privée



Téléphone : 04 73 32 27 12

Pourquoi une consultation juridique?

Elle permet d'obtenir

une information générale sur les droits et les obligations

une aide dans l'accomplissement des démarches en vue de l'exercice d'un droit

une assistance au cours de procédures non juridictionnelles

une assistance dans la rédaction d'actes juridiques.

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit :

Le CDAD du Puy-de-Dôme offre aux habitants du département la possibilité de bénéficier gratuitement de consultations juridiques assurées par des professionnels du droit :

- Avocats,
- Huissiers de Justice,
- Notaires

Les consultations, auxquelles participent en même temps ces 3 professions, sont organisées dans les mairies du département.

Elles sont sans rendez-vous et au profit des personnes qui n'ont pas encore engagé de procédure et qui ne sont pas déjà conseillées par un professionnel du droit.

Chaque personne bénéficie d'une seule consultation juridique gratuite par dossier.

Dans quelle ville trouver une consultation juridique gratuite ?

Clermont-Ferrand:

Centre Richepin, 21 rue Jean Richepin

Tel. 04 73 42 63 63, 2 permanences par mois, de 10h00 à 12h00

Public Info, La Gauthière, 2 rue Tourette,

2 permanence par mois, de 14h00 à 16h00

Maison de Quartier de St Jacques, rue Beaudelaire

2 permanences par mois, de 14h00 à 16h00

Cournon:

Mairie décentralisée, 15 Impasse des Dômes,

2 permanences par mois, de 10h00 à 12h00

Thiers:

Mairie, 1 permanence par mois, de 10h00 à 12h00

Issoire:

Maison des Associations, Rue du Palais

2 permanences par mois de 10h00 à 12h00

Ambert:

Mairie 1 permanence par mois, de 9h30 à 11h30

Riom:

Mairie 2 permanences par mois, de9h00 à 11h00

Pérignat-es-Sarliève, Romagnat et Aubière:

Mairie 1 permanence par mois, de 10h00 à 12h00 à tour de rôle

Un juriste du CDAD 63 reçoit sur rendez-vous, gratuitement, au Palais de Justice de Clermont-Ferrand, pour la constitution du dossier d'aide juridictionnelle (cdad63@live.fr)

Qui peut bénéficier d'une consultation juridique gratuite ?

- Toute personne qui s'adresse aux consultations gratuites mises en place par le CDAD et qui n'a pas encore engagé de procédure ni déjà consulté un professionnel du droit.
- Toute personne qui en fait la demande auprès de l'ordre des avocats de Clermont-Ferrand ou de Riom. Sous certaines conditions de ressources, le coût de la consultation sera alors pris en charge par le CDAD.
- Permanence des Avocats de l'Enfant pour les mineurs :

Espace Info Jeunes, 5 rue St Genest, le 2ème mercredi du mois de 14h00 à 16h00.

• Permanence téléphonique pour les victimes d'infraction pénale :

7 jours sur 7 de 8h00 à 20h00

06 45 50 11 11